

La canonisation de Jeanne d'Arc

On nous écrit :

Les sages lenteurs de l'Eglise dans un procès de canonisation ne doivent pas décourager la légitime impatience des catholiques.

Un moyen canonique de hâter la solution désirée est d'ailleurs aujourd'hui suggéré par le grand historien de Jeanne d'Arc.

Dans son cinquième volume (qui paraît en ce moment), le savant P. Ayroles, S. J., s'applique à démontrer que Jeanne n'est pas seulement une vierge chrétienne héroïque, mais qu'elle mérite encore le nom de *martyre*, au sens théologique de ce mot.

La thèse est établie avec une si rigoureuse méthode et une argumentation si solide qu'il faut espérer la voir sous peu approuvée à Rome.

La qualification de martyr une fois adoptée, l'issue du procès ne se ferait plus guère attendre.

On sait combien Léon XIII est personnellement dévoué à la cause de Jeanne d'Arc, et combien l'illustre Pontife souhaite de pouvoir lui-même la proclamer Bienheureuse.

Quelle consolation pour l'auguste vieillard du Vatican et quelle joie pour son cœur, qui aime tant la France, s'il pouvait présider les fêtes de la canonisation, et — qui sait ? — inaugurer ainsi le jubilé des années de Pierre !

H. D.

(*La Croix*, 14 nov.)

Le prêtre catholique seul persécuté (1)

De tous les sacerdoxes dont l'histoire conserve le souvenir, le sacerdoce catholique est le seul qui ait rencontré des outrages. L'Indien, agenouillé sur les rives du Gange, n'a jamais insulté ses brahmanes. L'Egypte n'a toujours montré, pour ses grandes castes sacerdotales, qu'un respect voisin de l'adoration. La Grèce, si libre et si hardie, parmi tant de satires immortelles

(1) Extrait de la *Constitution de l'Eglise*.